



FUNDESYS

Document d'Entrée en Relation (DER)

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : **FUNDESYS**

Adresse professionnelle ou siège social : **1 bis rue du Havre 75008 Paris**

SIREN: **497 844 712 00016**

NAF/APE : **7022**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par FUNDESYS et servent au bon déroulement de nos missions de CIF.

Elles sont conservées pendant toute la relation d'affaire et 5 ans au-delà, et sont destinées à FUNDESYS, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Ludovic FECHNER, contact@fundesys.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 13000547 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

FUNDESYS a adopté le statut de CIF (Conseiller en Investissements Financiers) **fournissant des conseils en investissements de manière indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances :

Souscrites auprès de : MMA ENTREPRISE

Numéro de police : 120 145 977

Pour des montants de :	CIF
Responsabilité Civile Professionnelle	2 000 000 €
Garantie financière :	Non approprié*

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

La prise en compte des facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne ;
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR ;
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

LISTE DES PARTENAIRES FINANCIEREMENT LIES A FUNDESYS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
LA PALME PARTNERS	Distributeurs d'OPC	Participation de 37% au capital de Fundesys	Aucune rémunération directe au titre de l'activité commerciale de LA PALME PARTNERS Dividendes éventuellement au titre de la participation au capital de FUNDESYS

Hormis la relation capitalistique ci-dessus FUNDESYS n'est lié par aucun accord de distribution,

démarchage, rétrocession ou de commissionnement avec un producteur de produits financiers.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

FUNDESYS fournissant des conseils en investissements de manière indépendante, elle évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Dans le cas où FUNDESYS percevrait une quelconque rémunération de quelques fournisseurs d'instruments financier qu'il soit, FUNDESYS s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Les honoraires sont établis :

- **De façon forfaitaire ;**
- **Ou sur la base des encours conseillés ;**
- **Ou sur la base d'un taux journalier de 2 500 € HT (3 000 € TTC) par jour.**

MODE DE COMMUNICATION

Les échanges entre FUNDESYS et ses clients prendront la forme de rendez-vous physiques, de visio-conférences ou d'envois de documents par mail ou courrier.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 1 bis rue Havre 75008 Paris ou 31 rue Saint-Charles, 78000 Versailles

Par téléphone au 01 84 25 18 28 ou par mail : ludovic.fechner@fundesys.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

I - Médiateur compétent en cas de litige avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents en cas de litige avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

DATE ET SIGNATURE¹

Le client	Le conseiller
Fait à : _____	Fait à : _____
Date : _____	Date : _____
Signature : _____	Signature : _____

Paris, 17 avril 2024

¹ Le document est à faire signer ou à envoyer sur un support durable tout en conservant une preuve de l'envoi. Nous vous recommandons de faire signer le DER notamment pour le traitement des données personnelles (RGPD).